

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 9 OCTOBRE 2009

PRESENTS : Claude PRUVOST, Jean-Pierre GAUVRIT, Didier BONDARNEAU, Serge BONDOUX, Jacques COLIN, Michèle MOREL, Michel HACHE, Colette BOUCHAT, Marie-Christine ROUSSET, Jean GOBIN, Amélie BOURON, Anne-Marie WITTHOL DE WENDEN, Marie-Véronique HILAIRE.

ABSENTS EXCUSES : Claudette MENARD (Pouvoir à Jean-Pierre GAUVRIT), Marianne ORDONNAUD (Pouvoir à Michèle MOREL), Stéphane GUILBAUD, Jérôme RIVIERE, Alain RABATEL (Pouvoir à Colette BOUCHAT), Sylvie FAVEAU (Pouvoir à Claude PRUVOST).

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Marie WITHTOL DE WENDEN.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2009 a été adopté par 16 « POUR » et 1 « ABSTENTION » (Marie-Christine ROUSSET). Conformément à la demande de Marie-Christine ROUSSET le compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2009 concernant le dernier point – *Retrait ou maintien d'un poste d'Adjoint au Maire* – est modifié comme suit : « *avant le vote, Mme ROUSSET lit une déclaration aux Conseillers Municipaux* ».

Election du 5^{ème} Adjoint au Maire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 21 mars 2008, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de créer cinq postes d'Adjoints au Maire.

Le poste de 4^{ème} Adjoint étant devenu vacant (*vote du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2009*), il convient de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint.

L'Adjoint nouvellement élu occupera le dernier rang, soit le 5^{ème}. En conséquence, M. Serge BONDOUX, occupant actuellement le 5^{ème} rang devient 4^{ème} Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du 5^{ème} Adjoint.

Monsieur Jacques COLIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé élu 5^{ème} Adjoint au Maire.

Fixation du nombre de Conseillers Municipaux Délégués
--

L'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'un 1^{er} poste de Conseiller Municipal Délégué pour le domaine « Droit d'Occupation des Sols » a été créé, à l'unanimité, par délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2008.

Monsieur le Maire propose de modifier le domaine du poste de Conseiller Municipal Délégué déjà existant et de créer un 2^{ème} poste de Conseiller Municipal Délégué.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** de fixer à deux le nombre de Conseillers Municipaux Délégués dans les domaines suivants :

- 1^{er} Conseiller Municipal Délégué : Centre de Loisirs – Espaces Jeunes
- 2^{ème} Conseiller Municipal Délégué : Communication – Information

Election des Conseillers Municipaux Délégués

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des Conseillers Municipaux Délégués.

Les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages ont été proclamés élus Conseillers Municipaux Délégués dans l'ordre suivant :

- Mme Marie-Véronique HILAIRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée élue 1^{ère} Conseillère Municipale Déléguée.
- Mme Colette BOUCHAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée élue 2^{ème} Conseillère Municipale Déléguée.

Fixation des indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués

Monsieur le Maire rappelle que le versement d'indemnités de fonction aux élus est prévu par les articles L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal fixe le montant des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjointes et le cas échéant aux Conseillers Municipaux dans le respect des plafonds prévus par la loi et dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale. Le montant des indemnités est calculé en fonction d'un pourcentage de l'indice brut 1015.

Pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal pour le Maire est de 43 % de l'indice brut 1015 et pour chaque adjoint de 16,50 % de l'indice brut 1015. Ceci représente une enveloppe globale de 125,50 % (43 % + 5 fois 16,50 %), soit 4 732,93 € (valeur au 1^{er} juillet 2009).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** de fixer les indemnités suivantes :

- | | |
|---|-------------------------------|
| - Le Maire : | 39,50 % de l'indice brut 1015 |
| - Les Adjointes : | 15 % de l'indice brut 1015 |
| - Les Conseillers Municipaux Délégués : | 5,50 % de l'indice brut 1015 |

Modification de la constitution de Commissions Municipales

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut constituer des commissions chargées d'étudier et de préparer les questions soumises au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire est Président de droit.

Il s'agit de modifier la constitution des Commissions « Budget » et « Urbanisme » et de créer la Commission « Centre de Loisirs – Espace Jeunes » en remplacement de la Commission « Enfance et Jeunesse – Personnel Territorial » qui est supprimée.

Conformément au tableau ci-dessous, **LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :**

- à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - de modifier la Commission Municipale « Budget » et de créer la Commission « Centre de Loisirs – Espace Jeunes » en remplacement de la Commission « Enfance et Jeunesse – Personnel Territorial »,
 - d'élire les membres du Conseil Municipal qui y siègeront et ayant accepté leur mandat.
- par 15 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » (Colette BOUCHAT) et 1 « ABSTENTION » (Michèle MOREL) :
 - de modifier la Commission Municipale « Urbanisme »,
 - d'élire les membres du Conseil Municipal qui y siègeront et ayant accepté leur mandat.

Désignation	Membres
BUDGET	Président : Claude PRUVOST Vice-président : Serge BONDOUX Membres : Jean-Pierre GAUVRIT Didier BONDARNEAU Claudette MENARD Jacques COLIN Marie-Véronique HILAIRE Colette BOUCHAT Michel HACHE Marie-Christine ROUSSET
CENTRE DE LOISIRS ESPACE JEUNES	Président : Claude PRUVOST Vice-président : Marie-Véronique HILAIRE Membres : Sylvie FAVEAU Amélie BOURON
URBANISME	Président : Claude PRUVOST Vice-président : Jacques COLIN Membres : Jean-Pierre GAUVRIT Didier BONDARNEAU Claudette MENARD Serge BONDOUX Marie-Véronique HILAIRE Colette BOUCHAT Jérôme RIVIERE Michèle MOREL Marie-Christine ROUSSET

Questions diverses

Jean-Pierre GAUVRIT informe le Conseil Municipal que des panneaux de sensibilisation pour la tenue des animaux en laisse ont été installés Place de la Poste et sur l'Aire de Loisirs.